

Direction Générale DIRECTION ETUDES, PLANIFICATION ET EQUIPEMENTS

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Date : 19 Février 2025

Référence : Sélection d'un Cabinet de formation.

AOI No : AMI/<mark>01</mark>/HTML/2025

- 1. Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique / ELECTRICITE DE GUINEE (EDG) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût des Travaux de construction de la ligne double ternes 225kV Manéah-Linsan et des travaux d'extension nécessaires aux postes 225kV de Manéah et Linsan.
- 2. Le Ministère de l'Energie de l'Hydraulique et des Hydrocarbures / ELECTRICITE DE GUINEE (EDG) sollicite des propositions sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les sessions de formations suivantes :
 - Lignes aériennes de transport : conception, modélisation et optimisation pour 6 participants pendant une durée de 3 semaines ;
 - Etude de faisabilité d'un projet de transport ou distribution d'électricité : de l'avant-projet sommaire jusqu'au DAO pour 4 participants pendant une durée de 3 semaines ;
 - Exploitation et maintenance des ouvrages de transport (lignes HTB et postes HTB-HTA) : pour 4 participants pendant une durée de 3 semaines ;
 - Exploitation et maintenance des réseaux de distribution (HTA et BT) : pour 4 participants pendant une durée de 3 semaines ;
 - Droit de l'énergie/contrats FIDIC: pour 1 participants pendant 1 mois (3 sessions de formations);
 - Gestion des marchés publics pour le développement durable : pour 4 participants pendant une durée de 2 semaines ;
 - Rôle des partenariats publics-privés (PPP) dans les négociations de contrats de grands projets : pour 4 participants pendant une durée de 2 semaines.
- 3. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD <u>www.afd.fr</u>.
- 4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du chef de la Cellule d'Exécution du Projet, Monsieur Amara CAMARA: Email: amarabenz2000@yahoo.fr/sekoukta@gmail.com/ et prendre connaissance des documents d'Appel à Manifestation d'Intérêt à : Immeuble ABC/BOBODI, 10ème étage, Sandervalia, Commune de Kaloum de 9h00 à 16h30 locale à partir du 24 février 20125.
- 5. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - a) **Justificatifs du cabinet ou consortium** en matière de formation (obligatoire) : CV et documents des formateurs contenant :
 - Expérience générale en nombre d'année de formation,



Direction Générale DIRECTION ETUDES, PLANIFICATION ET EQUIPEMENTS

- Expériences spécifiques dans les domaines de services demandés : électricité, droit de l'énergie/contrat FIDIC et gestion des marchés publics et des partenariats publics-privés;
- *Expériences générales* (obligatoire) : le cabinet ou consortium doit avoir réalisé au moins 02 sessions de formations dans les domaines suivants (les informations sont à fournir selon le modèle annexé en FORM 1) :
 - Electricité,
 - Droit de l'énergie/contrat FIDIC,
 - Gestion des marchés publics et des partenariats publics-privés.
- c) **Références similaires** de sessions de formation en Afrique de l'Ouest pour des sociétés d'électricité;
- d) **Documents administratifs et financiers**: une copie des documents suivants devra être jointe : extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) datant de moins de 06 mois, une copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE), une Attestation de Cotisation CNSS datant de moins de 06 mois.
- e) **Justificatifs de chiffre d'affaires** : un <u>CA moyen supérieur à 100 Mille d'Euros</u> (du cabinet ou du consortium) sur les trois dernières années, justifié par des états financiers certifiés
- f) Confirmation de l'éligibilité de votre société, conformément aux exigences établies par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). Aussi, le cabinet ou le bureau ne doit pas figurer sur une liste rouge nationale ou d'un partenaire technique et financier;
- g) **Conflit d'intérêts**: Un soumissionnaire ne doit pas avoir aucun conflit d'intérêts, réel ou potentiel, pouvant remettre en question sa participation à la procédure demande de proposition et à l'attribution du contrat.
- 6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous pour le 03 Avril 2025 :

Secrétariat du Projet PRERTDC

Immeuble ABC/BOBODI/Sandravalia

10ème étage

Boite postale: 1463

Conakry, République de Guinée.